

Gouvernement du Québec

Décret 1390-2021, 27 octobre 2021

CONCERNANT le virement au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre d'une somme de 7 500 000 \$ pour l'exercice financier 2021-2022

ATTENDU QUE, en vertu du deuxième alinéa de l'article 26 de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (chapitre D-8.3), le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre est affecté au financement de toute initiative répondant aux orientations prioritaires et aux critères d'intervention définis par un plan d'affectation en vue de favoriser la réalisation de l'objet de cette loi et qu'une telle initiative peut notamment viser la promotion et le soutien financier ou technique de l'acquisition et du développement des compétences par la main-d'œuvre actuelle et future ainsi que la connaissance des besoins de compétences du marché du travail;

ATTENDU QUE, le Plan budgétaire de mars 2021 prévoit l'ajout d'un volet au Programme de formation de courte durée privilégiant les stages dans les professions prioritaires par la Commission des partenaires du marché du travail consacré au rehaussement des compétences des travailleurs en technologies de l'information et à la requalification de la main-d'œuvre vers des emplois en technologies de l'information;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 1.1^o de l'article 27 de cette loi, le Fonds est constitué des sommes déterminées par le gouvernement, après consultation du ministre des Finances, virées par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale sur les crédits alloués à cette fin par le Parlement;

ATTENDU QUE, conformément à cette disposition, le ministre des Finances a été consulté;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'une somme de 7 500 000 \$ soit virée par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre pour l'exercice financier 2021-2022;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale:

Qu'une somme de 7 500 000 \$ soit virée par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre pour l'exercice financier 2021-2022.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

75876

Gouvernement du Québec

Décret 1391-2021, 29 octobre 2021

CONCERNANT l'exercice des fonctions de la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions de la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants à monsieur Christian Dubé, membre du Conseil exécutif, à compter du 29 octobre 2021.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

75889